



Commissariat général au développement durable

Direction de la recherche et de l'innovation

Service de la recherche

Programme de recherche LITEAU

Appel à propositions de recherche 2011

**Date de publication de l'appel :
le 29 novembre 2011**

**Date limite de réception des projets :
le 31 janvier 2012**

Contacts :

Claire Hubert (MEDDTL, chef du service de la recherche)
claire.hubert@developpement-durable.gouv.fr – 01.40.81.33.25

et à compter du 2 janvier 2012,

Laurent Bélanger (MEDDTL, chef de la mission urbanisme, territoires et société)
laurent.belanger@developpement-durable.gouv.fr – 01 40.81 33 50

I. Introduction

Depuis sa création en 1998, le programme de recherche LITEAU du ministère chargé de l'Écologie a entre autres ambitions la promotion des recherches finalisées en appui aux politiques publiques pour le développement durable de la mer et des littoraux. La ministre de l'Écologie ayant exprimé, le 7 février dernier, le souhait de voir LITEAU reconduit en 2012, une nouvelle phase du programme a été lancée, sur la base d'une évaluation externe de l'ensemble du programme et des réponses à l'appel à manifestations d'intérêt lancé début 2011 auprès de la communauté scientifique, réponses sur lesquelles le conseil scientifique récemment renouvelé sur une base disciplinaire élargie s'est appuyé pour la rédaction du présent appel.

Le comité d'orientation du programme a de son côté souligné l'importance des enjeux de la recherche sur le littoral et la bande côtière et mis l'accent sur le fort renouvellement et de la diversification croissante des acteurs scientifiques et institutionnels sur la mer. En témoigne l'entrée récente au comité d'orientation du programme de l'ONEMA, de l'Agence des aires marines protégées ainsi que de la Fondation de France. Il a également pris acte des évolutions en cours qui touchent la gouvernance de la recherche sur la mer et le littoral : citons la mise en place du groupe Mer de l'Alliance nationale de recherche pour l'Environnement (AllEnvi), la création par décret du Conseil national de la mer et des littoraux, et en réponse à un engagement du Grenelle de la Mer, et pour finir l'installation en 2012 du COMER, le Comité spécialisé [du CNML] pour la recherche marine, maritime, littorale et portuaire.

Le conseil scientifique et le comité d'orientation du programme LITEAU ont donc décidé de centrer l'appel à propositions de recherche 2011 sur la connaissance des enjeux de protection, de restauration, de gestion et de gouvernance des territoires à l'interface terre-mer et en mer, Outre-Mer compris.

II. Orientations générales du programme

L'appel à propositions de recherche 2011 sollicite des projets aux caractéristiques conformes aux orientations générales du programme LITEAU.

Mise en œuvre de l'approche par « socio-écosystème »

L'essence de l'approche par écosystème, on entend par là l'approche développée dans le Millenium Ecosystem Assessment, ou par socio-écosystème est de permettre l'usage durable des ressources naturelles tout en maintenant la qualité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers. Elle est axée sur la gestion intégrée et durable des activités humaines et la conservation de la biodiversité. À ce titre, outre la connaissance des écosystèmes et de leurs dynamiques, il convient d'étudier les systèmes de production proprement dits (utilisation des ressources naturelles, systèmes de production agro-industriels, développements des services) qui se développent en lien avec le littoral et les espaces marins et qui influent sur les caractéristiques socio-économiques de ces territoires. Il est de grand intérêt de développer des indicateurs de suivi des écosystèmes à partir des pressions et des impacts qu'ils subissent. Ainsi, quelle que soit la thématique retenue, il est demandé que celle-ci soit mise en perspective dans le cadre de cette approche où milieux, usages, pratiques de gestion et acteurs sont en interrelation.

Dynamisme scientifique et innovation

L'exigence de l'approche décrite précédemment nécessite bien sur une recherche de qualité et innovante. L'intérêt et le caractère innovant peuvent autant porter sur le questionnement et les hypothèses par rapport à l'état des connaissances, que sur les modalités de recherche, ou encore sur la mise en œuvre de dispositifs et de procédures de gestion concertée innovants. L'objectif de chaque projet doit rester celui de la recherche scientifique, en lien avec les préoccupations des gestionnaires, sans pour autant être une étude commanditée ou au service d'un gestionnaire local.

Construction de l'interdisciplinarité et implication des gestionnaires dans une logique d'appui aux politiques publiques

Plus qu'une hypothétique convergence conceptuelle de disciplines diverses, ce sont des interactions opérationnelles qui sont recherchées. Il ne s'agit pas de faire une place distincte aux sciences de la société,

mais de les inviter, au même titre que les sciences de la vie et de la terre et réciproquement, à contribuer au fondement scientifique des projets dans la reconnaissance de leurs différences.

Le programme recommande la coexistence de démarches fondamentales et finalisées, directement mobilisables par les politiques publiques. Les projets doivent, dans chaque cas, veiller à justifier explicitement en quoi et comment leurs démarches peuvent servir d'appui aux politiques publiques. En particulier, il est attendu que les projets construisent conjointement la proposition de recherche avec les acteurs politiques, économiques ou associatifs auxquels elle est destinée. Les propositions incluront donc des composantes de collaboration, d'animation et de transfert des connaissances. Une participation financière de la part d'un ou de plusieurs acteurs concernés (MEDDTL, ONEMA, Agence des aires marines protégées, Conservatoire du Littoral parcs naturels régionaux ou nationaux, agences de l'eau, grands ports maritimes, collectivités territoriales, associations ou ONG etc.) constituerait une preuve de l'implication de ces acteurs dans la démarche.

III. Le contexte spécifique de l'appel 2011

L'appel à propositions de recherche 2011 en appui à un intense renouvellement du contexte institutionnel sollicite des projets où l'amplitude spatiale avec laquelle est abordée toute question relative au littoral s'accroît par rapport aux approches antérieures côté mer comme côté terre.

L'émergence et consolidation de la notion de Gestion Intégrée de la Zone Côtière

Le principe de la GIZC telle qu'elle émane de la recommandation européenne sur la gestion intégrée des zones côtières du 30 mai 2002 repose sur la recherche d'une meilleure définition et articulation des politiques publiques sur la bande littorale et maritime via un renouvellement des dispositifs de gouvernance. L'association entre acteurs se fait dans les structures de coordination tant au niveau de la décision qu'à celui des actions, et à travers des plans stratégiques et des plans d'action définis en commun, sur la base de diagnostics partagés. Bien que considérée comme insuffisante pour contrôler l'équilibre entre usages concurrents, la planification demeure un instrument indispensable de la GIZC, notamment à travers les Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et leur volet SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer). En outre, il faut prendre en compte la diversité des échelles d'approche de la GIZC, depuis le territoire local jusqu'à la façade ou région maritime. En la matière, la France s'est par ailleurs engagée à mettre en œuvre le Protocole méditerranéen sur la gestion intégrée des zones côtières, aujourd'hui en vigueur.

Du Grenelle de l'environnement au Grenelle de la mer

Lancé en 2007, le Grenelle de l'environnement confirme l'urgence de repenser la gestion de la mer et du littoral dans une approche véritablement intégrée, seul moyen d'assurer un développement équilibré des activités humaines en mer et sur le littoral. Dès 2009, la mise en place d'un Grenelle de la Mer lance la réflexion sur la définition d'une stratégie nationale de la mer et du littoral. Le rapport qui en découle met l'accent sur la planification stratégique à l'échelle des façades maritimes et sur la gouvernance, et sa mise en œuvre a abouti, au travers de la loi Grenelle II à la création d'un Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) et de conseils maritimes de façade. Par ailleurs la loi Grenelle II prévoit la mise en place d'une stratégie pour la mer et le littoral, déclinée en documents stratégiques de façades. Dans le contexte général de la décentralisation, ces décisions contribuent au renouvellement de l'organisation institutionnelle et de la répartition des compétences juridiques entre l'État et les collectivités territoriales sur le littoral et dans les eaux territoriales (12 milles nautiques).

Les Grenelle de l'environnement et de la Mer ont par ailleurs souligné la nécessité de rénover les politiques publiques en matières d'espaces protégés : cela a notamment entraîné l'élaboration d'une nouvelle stratégie de création des aires protégées (SCAP), d'une nouvelle stratégie des aires marines protégées (AMP) et la réactualisation de l'objectif de préservation du tiers du littoral (objectif du « tiers sauvage »).

Enfin, le Grenelle de la Mer prévoit dans son livre bleu la « création d'une « trame bleu marine », reliant les estuaires, en complément de la trame verte et bleue issue du Grenelle de l'environnement.

L'importance du cadre réglementaire européen : DCE, DHFF / DO et DCSMM

En parallèle, les développements de la législation européenne modifient le cadre d'action général. L'application progressive de Schémas d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle des bassins versants d'un côté, et, le déploiement de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), de l'autre, obligent à veiller au bon état écologique des masses d'eau. Les directives habitats faune flore (DHFF / DO) forment un cadre cohérent de préservation des habitats et des espèces. La Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) constitue le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne et favorise l'intégration des préoccupations environnementales dans d'autres politiques (politique commune de la pêche, politique des transports, politiques énergétiques). Ce texte incite à approcher la question de la qualité des milieux sous l'angle du bon état écologique, qui implique une interaction entre fonctionnalités du milieu et usages.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces directives européennes élargit l'assise territoriale des questions littorales et le cercle des parties prenantes publiques et privées intervenant dans sa gestion. D'un côté, l'évolution du cadre juridique et réglementaire issue de la Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin oblige à analyser les effets des politiques de gestion intégrée du littoral dans leurs effets sur l'espace maritime proche (déversement des eaux douces des bassins versants). A l'inverse, le développement de systèmes de protection et de gestion des aires maritimes suppose une articulation étroite avec l'organisation des systèmes de protection de la zone terrestre en contact avec la mer, avec les fleuves côtiers, avec un arrière pays parfois vaste.

IV. Les entrées scientifiques de l'appel 2011

Entrée n°1 : Quelle articulation entre la trame verte et bleue et une trame bleu-marine ?

- Le positionnement géographique de la recherche doit s'effectuer dans le contexte du continuum fonctionnel terre-mer et, à ce titre, mettre en valeur la recherche sur les milieux interfaces (baies, fjords, lagons, mangroves, herbiers, récifs coralliens, zones humides, estuaires, deltas, estran etc.), sur les eaux de transition et sur tous les milieux et espaces qui assurent la communication entre terre et mer.
- La réflexion sur la notion de connectivité, de corridor et de trame doit être approfondie, notamment sous l'angle des fonctions écologiques, dans les espaces marins, terrestres et fluviaux. Cette démarche doit porter en particulier dans un premier temps sur la trame bleu-marine, du point de vue conceptuel comme opérationnel (à travers le suivi d'opérations concrètes de déploiement expérimentaux).
- L'analyse des interactions entre les écosystèmes (baies, fjords, lagons, mangroves, herbiers, récifs coralliens, zones humides, estuaires, deltas et les espaces marins adjacents, estran etc.) et les activités humaines présentent un fort intérêt notamment pour la mise en œuvre des directives européennes (DCSMM, DHFF / DO et DCE). En lien avec cette approche, les propositions de recherches ciblant les capacités de résilience et les options de création et de restauration des écosystèmes de transition et des écosystèmes marins sont souhaitées, notamment pour accompagner différentes opérations d'ingénierie écologique.
- Les différentes recherches consacrées à l'évaluation sont également attendues : définition d'indicateurs ou de critères (descripteurs) du bon état écologique des systèmes littoraux et marins, des performances des interventions (par exemple en matière de compensations). Les travaux sur l'état et le suivi des milieux et des espèces, comme les analyses en termes de services rendus par des écosystèmes, doivent être menées en associant les dynamiques conjointes des ressources et des usages. En outre, il s'avère nécessaire de mesurer la contribution des écosystèmes littoraux à la richesse des littoraux et mers régionales et de caractériser les facteurs de changement / pressions / état / impacts / réponse dans l'interrelation entre bassins versant et zones maritimes adjacentes.

Entrée n°2 : Quelles avancées dans la gouvernance littorale et maritime française ?

- Compte tenu de l'évolution rapide et intense du cadre juridique, réglementaire et opérationnel dans lequel s'inscrivent les acteurs en charge des politiques publiques littorales et maritimes, l'un des axes du présent appel consiste à étudier les conditions générales de définition et de négociation des nouvelles politiques publiques de la mer et du littoral et de la planification spatiale littorale et maritime, en lien avec les grandes principes de la gouvernance : décentralisation, subsidiarité, relation local / global etc.
- Un intérêt particulier est également porté à l'analyse in-situ de l'élaboration des documents stratégiques de façade et de bassin maritime dans une logique d'emboîtement d'échelle (documents stratégiques de façade et SCOT littoraux intégrant – ou non – un volet marin par exemple). L'objectif est de comprendre comment sont mis en œuvre concrètement ces outils (construction de consensus, appropriation par les acteurs de terrain) et quels sont les effets sur les espaces marins et littoral, en terme de gestion de la pression foncière, d'accès aux ressources, de stratégie portuaire, touristique ou énergétique. Les projets pourront éclairer des enjeux relatifs à l'aménagement d'aires littorales métropolisées et densément peuplées comme des enjeux propres à des territoires moins denses, aux vocations de protection et de mise en valeur distinctes. Ces travaux peuvent notamment s'inscrire dans le cadre insulaire, sur le littoral métropolitain mais aussi dans l'Outre-Mer.

<p>Entrée n°3 : Stratégie et prospective, protéger et aménager le littoral et l'interface maritime de demain</p>

- L'objectif de cet appel est bien d'aborder de manière plus transversale l'organisation du champ de la recherche littorale et maritime face aux risques, pressions et menaces qui pèsent – et qui pèseront encore davantage dans les décennies à venir - sur ces espaces fragiles et convoités. Dans cette optique, la dimension stratégique et même prospective de la réflexion collective doit être également présente dans l'esprit des chercheurs de toutes disciplines (on souligne au passage le rôle spécifique des sciences humaines et sociales). Il y a réellement lieu de proposer de nouvelles conditions d'observation et d'analyse, de perception et de représentation dans les recherches en lien avec la mer et le littoral : ceci peut s'effectuer dans un cadre supranational et comparatif avec d'autres pays européens, sous réserve de la faisabilité administrative du montage du dossier.
- L'approche stratégique et prospective doit aussi considérer les questions très concrètes relatives à la *gouvernabilité*, voire à l'*administrabilité* du milieu littoral étendu à l'espace marin. Les réflexions menées dans le cadre d'un partenariat étroit entre scientifiques et acteurs institutionnels et gestionnaires doivent cibler les possibilités de connaissance, de surveillance, de contrôle des espaces de la mer côtière et du littoral et éclairer les choix organisationnels et technologiques des structures de gouvernance et de gestion dédiées : la constitution de groupes de travail transversaux est encouragée, par exemple à travers la mise en place de tables d'acteurs et de parties prenantes, les démarches de modélisation participative, l'organisation d'ateliers de créativité ... Par ailleurs, la réflexion sur les moyens techniques de cette *gouvernabilité* s'étend au développement des outils satellites et plus généralement des systèmes d'informations littoraux et marins et leur interopérabilité, aux procédures de labellisation des acteurs de la connaissance etc.
- Les considérations stratégiques et prospectives prennent également tout leur relief dans le cadre de la montée des risques et des incertitudes : d'un côté, montée des risques induits par les changements globaux des équilibres terre – mer – atmosphère, dans la mesure où ces évolutions affectent la fréquence et l'intensité des dynamiques d'érosion, de submersion, d'inondation. De l'autre côté, montée des incertitudes et des instabilités politiques, économiques et financières qui impactent les conditions de vie et de production des hommes sur le littoral. Des travaux de recherche peuvent alors cibler la question de résistance et de résilience des espaces littoraux et marins et des solutions élaborées par les collectifs dans une recherche de durabilité : logiques de patrimonialisation des lieux, des biens matériels et immatériels, de la biodiversité, des paysages et des monuments, nouvelles mobilités, recompositions territoriales dans le cadre de la relocalisation des biens et des activités exposés aux risques littoraux, nouvelles formes de tourisme ou d'habitat, prévisions d'évolutions géographiques éco-systémiques, des zones naturelles en lien avec l'érosion et le changement climatique.

V. Soumission des propositions

Le présent appel est ouvert à toutes les équipes de recherche, quel(s) que soi(en)t leur(s) institution(s) ou organisme(s) d'appartenance.

Les équipes de recherche étrangères (non limitées à l'Union Européenne) sont éligibles à un soutien financier du Programme à la condition (i) d'être partie prenante dans une proposition coordonnée par un laboratoire français, (ii) d'accepter les modalités de subvention propres au MEDDTL et (iii) que la plus-value de la présence de ces équipes comme partenaires du projet soient clairement présentées.

L'appel à propositions de recherche est ouvert pour l'ensemble des entrées détaillées précédemment. Chaque projet présenté devra préciser dans quelle entrée il entend s'insérer (plusieurs entrées sont possibles).

La durée des projets attendus est de 36 mois maximum (24 mois minimum).

Les propositions reçues feront l'objet d'une évaluation par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à propositions de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique (voir organisation du programme au point 6 ci-dessous) qui classera les offres selon leur valeur scientifique.

Les critères d'évaluation des projets par les experts sont les suivants :

- Pertinence par rapport à l'appel à propositions de recherche. Intérêt pour l'action publique. Qualité de l'analyse des besoins
- Intérêt scientifique et caractère innovant du questionnement et des hypothèses. Qualité de l'état de l'art, références bibliographiques sur le sujet
- Qualité de la démarche et de la méthodologie. Approche interdisciplinaire
- Compétences scientifiques des équipes sur le sujet proposé
- Adéquation des moyens aux objectifs
- Dimensions nationale, régionale et internationale (sujet, partenaires)
- Intérêt opérationnel des résultats attendus, modalités d'interaction avec les acteurs. Capacité à générer des enseignements généraux à partir de l'étude de cas
- Valorisation envisagée auprès de la communauté scientifique et des acteurs de l'action publiques

Les propositions seront ensuite présentées au comité d'orientation du programme. Le comité d'orientation s'appuiera sur l'analyse du conseil scientifique, sélectionnera les propositions en fonction de leur intérêt pour l'action publique et de la cohérence globale du programme.

Des modifications substantielles des propositions pourront être demandées par les instances avant de décider d'un éventuel financement.

Les soumissionnaires se référeront aux deux annexes du présent texte :

« I - Modalités de soumission » ;

« II - Modèle de présentation d'une proposition de recherche » ;

VI. Organisation du programme

Calendrier prévisionnel

Date de publication de l'appel	29 novembre 2011
Date limite de réception des projets	31 janvier 2012
Evaluation et sélection par les instances du programme	30 mars 2012
Fin du conventionnement des équipes	Avant le 15 juin 2012

Gestion du programme

Comme tous les programmes de recherche du MEDDTL, LITEAU est géré par différentes instances dont les rôles respectifs sont brièvement rappelés ci-après :

- Le **Comité d'orientation** (CO), présidé par le chef du service de la recherche est composé de représentants des directions générales du MEDDTL, d'autres ministères, des services déconcentrés de l'Etat, d'associations et d'autres représentants des gestionnaires et utilisateurs potentiels de la recherche. Il a pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de la présélection réalisée par le Conseil Scientifique et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.
- Le **Conseil scientifique** (CS), présidé par Nacima BARON, a pour mission de formaliser les orientations stratégiques définies par le CO en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses, d'évaluer les résultats des projets et de proposer des actions d'animation et de valorisation du programme. L'avis d'experts extérieurs peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines.
- L'**animateur scientifique** appuie l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme.
- Pour finir, le **secrétariat technique permanent** est composé du président du Conseil scientifique, du responsable du programme au sein de l'administration, du chef du bureau des paysages au MEDDTL et de l'animateur scientifique. Ce secrétariat est chargé de préparer le travail des instances et de mettre en œuvre leurs décisions.

Productions attendues

Outre les produits de valorisation académiques ou opérationnels prévus pour chaque projet, les équipes financées dans le cadre du programme auront à remettre :

- un rapport intermédiaire, à mi-parcours ;
- un rapport final.

Le rapport intermédiaire fera le point sur l'avancement du projet de recherche, en mettant notamment en évidence les ajustements par rapport au projet initial, les difficultés rencontrées et, le cas échéant, les résultats provisoires.

Le rapport final décrira de façon détaillée le déroulement et les résultats du projet. Il comportera notamment : une description des questions et de la méthode de recherche, la présentation et la discussion des résultats obtenus et la mise en perspective des résultats du projet par rapport à l'état des connaissances et aux enjeux pour l'action publique. Il comprendra une liste des publications issues du projet. Ce texte sera accompagné de tout élément annexe jugé utile : texte(s) complémentaire(s), iconographie, documents multimédias, tirés à part des publications...

Le rapport final sera accompagné d'une note de synthèse rédigée selon un format normalisé (10 pages maximum) et de sa traduction en anglais ;

Engagement des équipes

Si le projet est retenu par les instances du programme LITEAU, le porteur de projet recevra un courrier du MEDDTL lui signifiant que son projet est soutenu. Il disposera alors **de 2 mois** pour présenter l'ensemble des éléments nécessaires à la contractualisation. Passé ce délai et bien qu'ayant été retenu, il ne pourra plus prétendre à un quelconque financement.

Des séminaires impliquant les équipes soutenues par le programme seront organisés afin de coordonner les différentes recherches et d'identifier les synergies possibles, de mettre en débat les résultats et les enjeux du programme et d'organiser sa valorisation. Ces séminaires auront lieu lors du lancement des projets, à mi-parcours, et en fin de programme. Ils permettent les interactions entre les chercheurs impliqués dans les projets de recherche et les instances du programme CS et CO et la confrontation avec les acteurs. Les équipes retenues s'engagent à participer à ces séminaires.

ANNEXES

1/ MODALITES DE SOUMISSION

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit et doivent parvenir à :

Mme Claire HUBERT
Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement
Commissariat général au développement durable
Direction de la recherche et de l'innovation - Service de la recherche

1 Place des degrés - Tour Voltaire - 4ème étage - Bureau 4.32

92055 - La Défense Cedex
tel : +33 1 40 81 33 25

- **en 3 exemplaires sur papier, sans couverture cartonnée ou plastique**
au plus tard le 31 janvier 2012 à 17 h à l'adresse indiquée (le cachet de la poste faisant foi)
- **Et en version électronique (de préférence au format PDF d'Adobe)**
au plus tard le 31 janvier 2012 à minuit aux deux adresses suivantes :
laurent.belanger@developpement-durable.gouv.fr
apr2012@liteau.net
avec copie à :
claire.hubert@developpement-durable.gouv.fr

Le texte de l'APR est également consultable sur le site internet:
<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique appels à projets) et
sur le site du Programme LITEAU : <http://www.liteau.net>

Dès la phase de constitution de la proposition, il est recommandé aux soumissionnaires de consulter si besoin :

MEDDTL	Claire HUBERT Chef du service de la recherche	claire.hubert@developpement-durable.gouv.fr tel : + 33 1 40 81 33 25
MEDDTL (à partir du 2/1/2012)	Laurent BELANGER Chef de la mission urbanisme, territoires et société	laurent.belanger@developpement-durable.gouv.fr tel : + 33 1 40 81 33 53

2/ PRESENTATION D'UNE PROPOSITION DE RECHERCHE

A) RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION

➔ 3 pages maximum sur papier à en-tête du soumissionnaire

- **Titre du projet et Axe(s) de l'appel à propositions de recherche concernés**
Rappeler en titre « réponse à l'APR LITEAU 2011 »
- **Responsable/Coordinateur scientifique**
Nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, e-mail ;
- **Résumé de la proposition**
Préciser les objectifs, les politiques publique concernées, les hypothèses formulées, les méthodes, les terrains concernés, les résultats attendus, le calendrier de travail, l'articulation avec les programmes régionaux, nationaux et européens
souligner les mots-clés (5 à 10)
- **L'équipe**
Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes et cadre juridique), du réseau sur lequel elle s'appuie et modes de coordination ;
- **Durée (24 mois minimum et 36 mois maximum)**
- **Budget prévisionnel total**
Participation demandée au MEDDTL
Organisme(s) co-financeur (s) et montants alloués (assurés et/ou prévus)
Organisme gestionnaire des crédits

B) DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION

➔ Au maximum 12 pages

Doivent être abordés :

- **Justification de la proposition de recherche**
Situation actuelle du sujet, étude bibliographique (nationale et internationale) commentée, originalité scientifique et intérêt pour l'action publique
- **Exposé de la proposition**
Objectifs, résultats attendus et aspects innovants
Plan de la recherche (hypothèses, méthodes, calendrier d'exécution et échéancier des livrables)
Articulation avec des projets achevés, en cours ou prévus sur le même thème
Valorisation envisagée (valorisations scientifique, transfert aux utilisateurs potentiels ...)
Composition de l'équipe : organismes (adresse, téléphone, télécopie, e-mail), personnes impliquées (nom, prénom, titre, fonction et pourcentage de temps affecté au projet), répartition des responsabilités et tâches dévolues (la signature des personnes impliquées est souhaitée), modalité de coordination et d'animation du projet.
Expérience des équipes dans le domaine considéré (publications, projets sur des thèmes voisins, responsabilités ...).

Contacts prévus avec d'autres organismes français et étrangers travaillant dans le domaine considéré ; partenariat envisagé avec des administrations, des acteurs ou des professionnels et modalités de coordination.

C) ANNEXE FINANCIERE

Budget global et répartition entre les équipes concernées ainsi que le plan de financement : auto financement des organismes, autre(s) financement(s) (préciser s'ils sont obtenus ou attendus) , subvention demandée au MEDDTL.

Un modèle de présentation de la fiche financière (ainsi que l'ensemble du dossier de demande de subvention) est disponible et à demander à :

Ast1.Ast.Dri.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr.

Il conviendra notamment de préciser :

- la rémunérations des personnels éligibles : CDD et vacations (nombre et coût unitaire ou montant total par an et par personne) ;
- les frais de laboratoire et les missions prévues (y compris la participation aux séminaires du programme) ;
- les dépenses d'équipement et de sous-traitances ;
- les frais généraux et frais de gestion.